

Québec, le 14 septembre 2015

PAR COURRIER

Monsieur [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents  
N/Réf. : 0801-01-2015-184**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 31 août 2015, laquelle vise à obtenir une copie des documents détenus par le Tribunal administratif du Québec dans le cas d'une conciliation non respectée en matière d'affaires sociales. Plus précisément, vous demandez :

1. le formulaire de remise au rôle pour audience au fond;
2. les procédures administratives pour le personnel, en pareil cas;
3. les extraits de la législation, lois ou règlements s'y rapportant;
4. tout autre document pouvant s'avérer utile.

Après analyse de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que certains des documents demandés peuvent vous être communiqués.

En ce qui a trait aux deux premiers points de votre demande, nous vous informons, conformément à l'article 47 (3) de Loi, que le Tribunal ne détient pas les documents demandés. En effet, il n'existe pas de formulaire ou des procédures administratives de remise au rôle advenant le non-respect d'un accord conclu à la suite d'une conciliation.

Concernant le troisième point de votre demande, vous trouverez ci-joint des extraits de la *Loi sur la Justice administrative* (RLRQ, chapitre J-3) portant sur l'accord de conciliation et sur l'exécution forcée d'une décision du Tribunal.

... /2

Quant au dernier point de votre demande, vous trouverez ci-joint un extrait portant sur l'exécution des décisions du Tribunal dans le guide « Seul devant un Tribunal administratif ». L'intégralité de ce document peut également être consultée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.fondationdubarreau.qc.ca/publications/seul-tribunal-administratif/>.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

***ORIGINAL SIGNÉ***

**Carmelle Beaulieu**

Chef du Service des affaires institutionnelles  
Substitut de la responsable de l'accès aux documents  
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Extraits de la Loi, extrait du guide « Seul devant un Tribunal administratif » et avis de recours